

Élevage de Chantime

Contrat de saillie - Monte 2017

Entre les soussignés :

Élevage de Chantime - Beuret Charlène
Les Galmins 03 400 Saint Ennemond
Téléphone : 06 11 83 46 04
Mail : elevagedechantime@hotmail.com
Désignée ci-après comme « **le propriétaire de l'étalon** »

Et

.....
Domicilié(e) :

Téléphone :

Mail :

Désigné ci-après comme « **le propriétaire de la jument** »

* * * * *

Par le présent contrat, le propriétaire de la jument confirme au propriétaire de l'étalon, qu'il accepte la réservation et l'achat de la saillie de l'étalon suivant :

Nom : **Land Of Men**

Race : Pur sang anglais

Né le : 9 Avril 2012

Par Zambezi Sun,PS et Marquesa Island, PS par Hondo Mondo, PS

N° SIRE : 12 223 804 F

N° Transpondeur : 250259806019896

Indemne PSSM1

Pour la jument _____ :

Nom :

Race :

N° SIRE :

N° Transpondeur :

Née le :

Par et (.....)

Jument suitée en 2017 :
NON

OUI

* * * * *

Conditions générales de saillie

Les saillies se feront exclusivement en main.

Prix de saillie :

Le tarif est de 400,00 € TTC en croisement, payables en deux fractions :

→ Réserve : 200,00 € en croisement – encaissable à la réserve.

→ Solde au 01/10/2017 : 200,00 € en croisement – encaissable au 01/10/2017 si jument pleine.

Ou:

Le tarif est de 500,00 € TTC en croisement, payables en deux fractions :

→ Réserve : 200,00 € en croisement – encaissable à la réserve.

→ Solde Poulain Vivant : 300,00€ .

La réserve de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné des deux chèques (réserve et solde).

L'élevage de Chantime encaissera le chèque de réserve à réception du contrat, afin de valider la réserve. L'élevage s'engage en outre à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2017.

Si la jument reste vide au 31/09/2017, le propriétaire de la jument se devra d'envoyer un certificat vétérinaire de vacuité au propriétaire de l'étalon ; dans le cas contraire, la jument sera considérée comme étant pleine, et le solde sera encaissé.

En cas de désistement du propriétaire de l'étalon ou en cas de décès de l'étalon, les chèques seront restitués et/ou remboursés.

* * * * *

- Le livret de la jument devra obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations devront être à jour (tétanos, grippe), la jument correctement vermifugée et déferrée au minimum des postérieurs.
- Les dates d'arrivée de la juments sur l'élevage seront définies en concertation entre les deux parties, en fonction de la place disponible chez le propriétaire de l'étalon.
- Le propriétaire de la jument doit pouvoir affirmer que cette dernière et son produit si elle est suitée, ne sont atteints d'aucune affection qui puisse contaminer l'Elevage de Chantime ou l'étalon ; il fournit les documents sanitaires demandés par l'étalonnier (contrôle de Métrite Contagieuse) effectués depuis moins d'un mois lors de l'arrivée de la jument à l'Élevage de Chantime.

En cas de doute Mlle Beuret Charlène a l'autorisation de faire examiner la jument par un vétérinaire au frais du propriétaire.

- Les frais de pension et de suivi gynécologique sont à la charge du propriétaire de la jument dès le premier jour de présence :

- Pension jument seule.....8,00 € TTC/ jour

- Pension jument suitée10,00 TTC/ jour

- Les juments et les poulains recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour, et des saillies. Les suitées seront en hébergement box avec sortie en paddock sécurisé.
- Le propriétaire de la jument reconnaît qu'une saillie comporte certains risques qui exonèrent le propriétaire de Land Of Men de toute responsabilité au sujet des accidents qui peuvent survenir au moment ou à la suite de la saillie.
- Garantie poulain vivant a 48h : En cas de non gestation, avortement ou mort du poulain dans les 48h suivant la naissance, la saillie est reportée en 2018 dans les mêmes conditions que le présent contrat.
- L'attestation de saillie ne sera délivrée par le propriétaire de l'étalon qu'après règlement intégral de toutes les sommes dues par le propriétaire de la jument.

- Dans tous les cas, la saillie est non remboursable (sauf désistement de l'éta lonnier) et non reductible sur une autre jument que celle décrite dans le dit contrat.

Le présent contrat est à établir en deux exemplaires et à envoyer à l'Élevage de Chantime accompagné des deux chèques.

Fait à le

Le propriétaire de la jument

Le propriétaire de l'éta lon

Signatures précédées de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé, bon pour accord »